



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité


AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
greffier-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 19 janvier 2022, a été adopté le règlement 226-2021 *ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'assouplir l'encadrement de certains usages d'utilité publique.* Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2022 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉE À RAWDON CE QUATRIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX


Réal Brassard
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), LINDA PAQUETTE, greffier(ère)-trésorier(ère) et directeur(trice) général(e) de la Municipalité de CHERTBY certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 9 MAI 2022, à 11 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 MAI 2022.


Signature